

Le **Vendredi 10 avril deux mille quinze** à dix-huit heures quarante-cinq, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 1^{er} avril 2015, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Fabien MARTIN, Frédéric LOKIETEK, Louis BOUTROY, Didier HAMY, Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

BP 2015

Monsieur le Maire expose le budget du service école. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **49 225.00 €** en fonctionnement et de **750.00 €** en investissement.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Ensuite, il présente le service Mairie en fonctionnement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **672 513.38 €**

Ensuite, il présente le budget communal regroupant les deux services.

En fonctionnement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	721 738.38 €	454 910.21 €
Excédent reporté 2014		<u>266828.17 €</u>
En investissement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	316 000.00 €	577 486.37 €
Restes à réaliser	187 354.55 €	87 500.00 €
Solde reporté	161 631.82 €	
<u>Total investissement</u>	<u>664 986.37 €</u>	<u>664.986.37 €</u>
TOTAL GENERAL =	1 386 724.75 €	1 386 724.75 €

Après discussion ce budget a été approuvé à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAUX

Ensuite Monsieur le Maire propose les taux d'imposition des différentes taxes, en appliquant le coefficient de variation de 1, les taux 2015 seraient de

TH 11.68 %

FB 13.65 %

FNB 40.04 %

Il informe l'Assemblée que les taux restent inchangés.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur l'extension des réseaux.

La route du Tap-Cul qui s'appellera désormais la rue de l'église.

Pose de velux et isolation au bâtiment

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le garage communal est terminé. Pour parfaire cet équipement et le rendre plus confortable et lumineux, Monsieur le Maire propose la pose de deux velux supplémentaires et de l'isoler.

L'entreprise chrétien a effectué un devis pour ces travaux supplémentaires et il s'élève à HT 8 232.08 € soit TTC 9 878.50 €.

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que la remise de prix correspond au prix du marché, à l'unanimité l'Assemblée décide de confier ces travaux à l'entreprise Chrétien.

Ils devront être réalisés dans un délai de trois mois.

Travaux d'entretien de la voirie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission des travaux a fait le tour du village et propose de faire un goudronnage de la route de Ramsault.

Une remise de prix a été faite par l'entreprise Marmin TP au prix de 3.50 € le m² HT.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Marmin TP sur une surface d'environ 5 300 à 5 600 m².

Cette dépense sera payée opération 114 en 2151

Toiture de l'église

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la toiture de l'église est en très mauvais état et qu'il faut prévoir la réfection d'un pan de toiture à neuf. Il faut prévoir la somme d'environ 30 000.00 €, l'Assemblée demande s'il serait possible d'obtenir des financements extérieurs. Monsieur le Maire se rapprochera de la commune d'Ergny qui vient de réaliser le même investissement. Le sujet sera revu à la prochaine réunion.

Convention avec la commune de Peuplingues pour la garderie

Une convention a été faite concernant la garderie mise en place par la commune de Peuplingues et ouverte aux enfants du RPI Escalles/Peuplingues.

Monsieur le Maire détaille cette convention en plusieurs points.

Le Conseil Municipal après discussion approuve cette convention.

Il donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention et l'autorise à verser un acompte de 3000 €.

CCSOC

Prise de la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confie la compétence GEMAPI aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette compétence devra être exercée à partir du 1er janvier 2016.

Lors de la réunion du 18 décembre 2014 à Oye-Plage sur la réforme de la gouvernance et de l'organisation financière du système des waterings, un accord de principe a été dégagé par l'ensemble des présidents ou représentants des sept établissements publics de coopération intercommunale du territoire du polder pour créer le nouveau syndicat mixte des waterings au 1er janvier 2016. Il en ressort que, pour respecter ce délai, une prise de la compétence GEMAPI de manière anticipée par l'ensemble des EPCI est indispensable.

Mise à disposition de locaux municipaux à la Communauté de Communes dans le cadre des actions culturelles

Une convention a été établie pour l'utilisation des locaux municipaux par la Communauté de Communes dans le cadre des actions culturelles et de la programmation de la saison culturelle intercommunale.

Monsieur le Maire expose la convention.

Après examen, l'Assemblée l'approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Convention de prêt « matériel » par la Communauté de Communes aux communes membres.

Une convention a été établie pour la mise à disposition du matériel intercommunal lors de manifestations locales.

Monsieur le Maire expose la convention.

Après examen, l'Assemblée l'approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Désherbage de la bibliothèque

Celui-ci est déjà entrepris, l'Assemblée donne son accord pour qu'il soit terminé.

Résidence le Bosquet :

La commission des travaux s'est déplacée et a jugé que les travaux de réhabilitation étaient nécessaires.

L'Assemblée décide de recruter la SEMPACO pour faire une étude de faisabilité en vue de faire des demandes de subventions.

Nids de poule

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission des travaux a fait le tour du village et propose de faire combler tous les nids de poule sur l'ensemble de la voirie communale y compris la place de la Mairie, par mesure de sécurité.

Ce travail sera confié à l'entreprise Marmin TP au prix de 287 € la tonne d'enrobé et de bitume mis en place.

Projet de fusion avec une intercommunalité voisine : rappel des statuts et commentaires sur l'étude financière réalisée par le cabinet Semaphores.

Monsieur le maire a commenté l'étude et il fût décidé de rencontrer le Président de la Terre des 2 Caps pour une réflexion comparative.

Ensuite, Monsieur le Président de la CCSOC viendra nous éclairer et l'Assemblée sera invitée à délibérer pour la fin mai.

Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 22h00.